

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016

Le mercredi 3 février 2016 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Étaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, M. LECAT François, Mme RAYMUNDIE, M. MORIN Stéphane, M. COSNARD Pierre, adjoints, BENARD Magalie, CANTREL Grégory, COURTILLET Jennifer, LANGUILLET Marc, LEMARIE Jean-Marie, MAUTALENT Hantz, MORIN Isabelle, PION Christelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. LECOULLARD Mickaël à M. MORIN Stéphane,
- Mme L'HERMITTE Muriel à M. BRUNET Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme PION Christelle a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2015.

### **1 – PROJET GROUPE SCOLAIRE / MISSION ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE**

Dans le cadre de l'étude du projet de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire, M. le maire propose de faire appel à un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour conseiller la Commune dans les premières phases de la mise en place de projet (simulation financière, choix des travaux, des équipements ...).

M. BRUNET et M. LECAT font part de leurs derniers échanges avec M. SMADJA, inspecteur de l'Education Nationale, afin de concilier les orientations de l'Inspection Académique avec les intentions des élus de LA VAUPALIERE et MONTIGNY selon les prévisions des effectifs.

L'idée de l'inspection académique étant de maintenir l'école maternelle sur LA VAUPALIERE et de regrouper les classes élémentaires sur MONTIGNY.

M. BRUNET et M. LECAT rappellent que cela déséquilibrait les deux Communes notamment par rapport à la charge financière. Comme il l'avait précédemment évoqué, la création d'une autre classe maternelle engendrerait des coûts supplémentaires pour LA VAUPALIERE (le recrutement d'un agent spécialisé des écoles maternelles en plus, la mise en place de groupes d'activités périscolaires supplémentaires ...).

Sur ce point, les élus de MONTIGNY sont favorables à la signature d'une convention financière entre les deux Communes.

M. LECAT met également l'accent sur le fait que M. SMADJA a évoqué un éventuel transfert de la compétence scolaire aux Communautés de Communes.

Mme MORIN pense qu'il faut être prudent sur l'avancement du projet s'il y a effectivement transfert de compétence.

Sans remettre en cause le projet, M. MORIN suggère dans ce cas de créer des infrastructures provisoires en attendant de connaître l'évolution des intercommunalités en ce domaine.

Après discussion, le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'avoir recours à un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour le projet de groupe scolaire élémentaire et autorise M. le maire à lancer une consultation sur le site de l'ADM 76.

M. MORIN se charge de rédiger le cahier des charges correspondant.

## **2 – DEMATERIALISATION DES ACTES TRANSMISSIBLES AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE**

La dématérialisation du contrôle de légalité, par l'intermédiaire de l'application @CTES répond à plusieurs objectifs :

- Allègement des tâches matérielles de manipulation, de reproduction, d'expédition, de conservation et de classement des actes pour les collectivités territoriales et d'en réduire les coûts,
- Fiabilisation et accélération des échanges avec la Préfecture grâce à l'instantanéité de la transmission de l'acte et à l'envoi automatique de l'accusé réception,
- Contribution au développement durable par une moindre consommation de papier.

Toutes les personnes publiques soumises au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire peuvent utiliser l'application @CTES.

Les délibérations, les arrêtés réglementaires, les décisions individuelles, contrats, conventions, documents budgétaires et financiers sont transmissibles par cette application. Les matières concernées sont les affaires générales, la commande publique, l'urbanisme, la fonction publique territoriale et les actes budgétaires.

Dans cet objectif, M. le maire propose de procéder à la dématérialisation des actes (délibérations, décisions) et des documents budgétaires. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise M. le maire à :

- conclure un marché avec un opérateur de télétransmission homologué par le ministère de l'Intérieur (avec l'acquisition de certificats d'authentification RGS),
- signer la convention à intervenir entre la collectivité et le représentant de l'Etat dans l'arrondissement,
- signer une convention avec le Département de Seine-Maritime pour l'utilisation de la plateforme de télétransmission DEMAT76.

## **3 - ECLAIRAGE PUBLIC / INVESTISSEMENTS 2016**

M. le maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Projet-Eff+EP-2015-0-76728-5573 et désigné « rue du Hamelet (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 186 852 € ttc et pour lequel la Commune participera à hauteur de 66 606.50 € ttc (dont 11 066 € de TVA récupérée via le FCTVA)..

M. BRUNET précise que la fibre optique n'est pas prévue. Les câbles téléphoniques actuels sont enlevés, les fourreaux peuvent ainsi être réutilisés.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 66 606.50 € ttc (sous réserve que les crédits soient disponibles ; dans le cas d'insuffisance budgétaire, la partie « éclairage public » pourra être reportée en 2017),
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser M. le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

De plus, M. le maire propose au conseil Municipal d'équiper la Commune d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Ce projet mené à l'échelle de la Région Haute-Normandie est porté par le SDE 76 pour les Communes membres. Une convention de partenariat est signée entre ERDF et le SDE 76. Le SDE76 réalise le branchement et ERDF valide l'emplacement.

Ce déploiement des bornes, dans un contexte national, a pour objectif de développer le véhicule électrique et encourager ou rassurer les propriétaires de ce type de véhicules.

L'investissement et l'exploitation sont entièrement à la charge du SDE 76 (prix d'une borne 14200 € en moyenne).

Un large débat s'installe au sein du conseil Municipal.

M. LECAT précise que le développement des ventes de véhicules électriques n'est pas si évident compte tenu d'un prix du baril de pétrole très bas et ce, prévu encore pour quelques années. Aujourd'hui, le parc de véhicules électriques est très faible, notamment en zones rurales.

M. LANGUILLET, M. LECAT, M. MORIN, Mme MORIN s'interrogent sur l'utilité d'une borne à LA VAUPALIERE. Les bornes sont de préférence installées auprès des zones commerciales. De plus, les Vespaliens peuvent recharger leur véhicule électrique directement à leur domicile.

Mme MORIN aimerait savoir si une étude a été menée notamment pour connaître le nombre de voitures électriques mises en circulation en Seine-Maritime.

M. COSNARD soulève le problème du stationnement à proximité de cet équipement.

M. BRUNET, convaincu de l'utilité d'installer une borne sur la Commune et de l'évolution du parc des véhicules électriques, propose de se renseigner davantage auprès du SDE 76 et de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### **4 – DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) / Demandes de subventions**

M. le maire explique que la Commune peut se voir attribuer une ou des subvention(s) au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, selon certains critères.

Il énumère ensuite les catégories d'opérations subventionnables dans une fourchette de taux allant de 20 à 30 % pour l'année 2016.

Les dossiers de demandes de subvention peuvent être déposés dès maintenant et au plus tard avant le 21 mars 2016.

Au vu des éléments et devis en sa possession, M. le maire propose d'établir des demandes pour les travaux suivants :

- La création d'une réserve incendie sur la zone d'activités
- L'équipement d'une sirène d'alerte à la population
- Les travaux d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite (suivant les prescriptions de l'ADAP)
- L'installation d'une vidéo protection dans la salle polyvalente

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter des subventions au titre de la DETR pour ces investissements qui seront inscrits au budget primitif 2016.

Ces mêmes programmes feront également l'objet de demandes d'aides auprès du Département de Seine-Maritime dans la limite de leur éligibilité.

#### **5 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

##### **a) Centre de loisirs**

M. LECAT fait part au conseil Municipal des dossiers en cours sur lesquels travaillent actuellement les membres de la commission du CLSH (finalisation de l'organisation du centre de février, préparation du centre d'avril). M. LECAT stipule que la commission a, d'ores et déjà, prévu le recrutement des animateurs jusqu'en juillet 2016.

##### **b) Rencontre avec l'association « Entente Sportive La Vaupalière/Montigny ».**

La parole est donnée à Mme BENARD qui fait le bilan de la rencontre organisée avec les dirigeants du football, M. LECAT et elle-même.

L'association connaît un nouvel élan cette année, avec un encadrement assuré par des jeunes entraîneurs dynamiques.

Les membres du bureau ont fait part de leur volonté de rapprocher les deux Communes, La Vaupalière et Montigny.

Peu d'enfants de LA VAUPALIERE sont inscrits dans ce club (catégorie des petits).

Il est envisagé de remettre des buts sur le stade de LA VAUPALIERE. Une demande de subvention peut être adressée à la fédération, sachant les aides peuvent être intéressantes en cette période l'Euro 2016.

M. CANTREL demande que le stade soit tondu plus régulièrement.

### **c) Bibliothèque**

Mme RAYMUNDIE signale qu'un atelier « animation jeux/dessins » a été organisé le samedi 9 janvier 2016. 28 enfants accompagnés d'un de leurs parents ont participé à cet après-midi récréatif qui fut une réussite. Les personnes présentes ont partagé la galette des rois et une friandise chocolatée a été remise à chaque enfant en guise de récompense.

Cette expérience est par conséquent à renouveler. Le prochain atelier est prévu le samedi 2 avril 2016 sur le thème des jeux de société avec une chasse aux œufs autour de la mairie.

### **d) Remise des tickets Kadéos aux jeunes**

Mme COURTILLET s'est chargée de remettre les tickets aux jeunes durant trois permanences en fin d'année 2015.

77 jeunes de 13 à 18 ans étaient concernés.

68 bons ont pu être remis :

- 52 jeunes se sont déplacés en personne,
- 16 étaient représentés par un membre de leur famille.

Mme COURTILLET en a profité pour faire un sondage auprès des jeunes afin de connaître leur souhait et avis quant à un éventuel changement concernant ces bons ou la sortie organisée en juin :

- 30 jeunes sont pour le maintien de l'existant : bon et sortie,
- 22 jeunes préfèrent les bons,
- 3 jeunes sont favorables à une sortie améliorée telle que karting et restaurant.

Il est à noter la satisfaction des parents et des enfants et la reconnaissance envers les actions menées sur la Commune.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

M. BRUNET donne lecture d'un courrier devant être adressé aux responsables des sections concernant les modalités d'utilisation de la salle polyvalente.

Mme MORIN demande que soit stipulée l'interdiction de stationner sur la voirie allant à la salle pour des raisons de sécurité (accès des services de secours).

Interventions de Mme MORIN :

- Il convient d'afficher le nouveau planning à la salle polyvalente,
- A la question de Mme MORIN, M. BRUNET explique que les deux réserves « incendie » (salle polyvalente et espace wapalleria) ont été utilisées afin d'éteindre le feu chez M. et Mme DURAND,
- Il est nécessaire de tailler la haie bordant l'accès au clos des tilleuls derrière la salle polyvalente,
- Il convient de prévoir l'entretien « anti mousse » du terrain de tennis. M. BRUNET et M. LECAT répondent que l'entretien est fait comme il se doit chaque année au karcher,
- Des feux sont toujours à déplorer sur les chantiers des constructions de la résidence de la Vigne,
- Mme MORIN déplore l'état actuel de la zone du Vert Galant, toujours sale.

Interventions de M. LECAT :

- Un courrier doit être transmis à M. PARIS lui rappelant les règles du Code de l'urbanisme concernant la construction du bâtiment sans autorisation préalable, route de Montigny,
- L'aménagement provisoire mis en place par la Direction des routes route de Saint Martin de Boscherville ne donne pas satisfaction. Ce type d'aménagement doit, selon lui, être déplacé entre les deux lotissements. En l'état actuel, il constate que, même si un véhicule doit être à 10km/h au niveau des chicanes, il peut rapidement accélérer pour atteindre les 80 km/h au carrefour de la rue de l'église.

M. BRUNET signale qu'il vient de rencontrer les nouveaux interlocuteurs de la Direction des routes avec qui, il s'est rendu sur place. L'aménagement doit être remodelé mais pas déplacé. Soutenu par Mme PION, il rappelle que la visibilité à la sortie du clos des tilleuls n'est pas suffisante et qu'il faut réduire la vitesse avant d'arriver à l'entrée de ce lotissement.

M. LANGUILLET constate qu'il n'y a plus de véhicules à 70 km/h au niveau de la résidence des prés depuis la mise en place des chicanes.

M. LEMARIE signale que le panneau de lieu-dit « le hardy hall » n'est plus en place.  
M. BRUNET répond qu'il va le signaler à la direction des routes.

M. CANTREL signale un affaissement de la chaussée route de Montigny devant sa propriété (tranchée mal compactée). M. BRUNET répond que cet affaissement est connu et a été signalé à plusieurs reprises à la direction des routes. La demande va être réitérée auprès de l'agence de Clères.

Interventions de Mme PION :

- Le tourniquet donnant aux tilleuls peut il être démonté le jour de la foire à tout ?
- Problème de stationnement sur les trottoirs devant chez M. Marc LEFEVRE,
- Mme PION précise que les arceaux devant chez elle ont été financés par ses soins.

M. BRUNET signale qu'un colis a été remis aux bénévoles de la bibliothèque et des activités périscolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public à 21h25.

Interventions de M. MEUDEC et M. TIRET concernant :

- Le contrôle de la conformité des constructions par rapport aux permis de construire,
- le chemin rural dit « sente de l'église ». Selon leurs informations, le cadastre mentionne un chemin communal, refait en 1986. Les clôtures doivent être remises en place. Ils suggèrent de faire un courrier à M. LESEIGNEUR lui demandant de fournir le titre de propriété se rapportant à cette parcelle. M. BRUNET précise que, pour faire définitivement la lumière, il va saisir le bureau des hypothèques.
- L'enlèvement de la caravane sur le terrain de M. BILLY situé passage des charmilles,
- L'ouvrage créé par le syndicat mixte des bassins versants entre le chemin du moulin et la rue Auguste Ponty.

M. LE CLERRE demande qu'une réunion publique soit organisée concernant la LNPN (ligne nouvelle Paris Normandie).

La séance est levée à 22h20.